

Le bureau de l'USI PARAPENTE vous informe que notre activité étant un sport à environnement spécifique, il vous appartient de :

- Voler uniquement dans des conditions de vol adaptées à cette activité et surtout à votre niveau,
- Ne pas voler en état de fatigue, sous l'emprise de médicaments, d'alcool,..
- Prévenir toujours votre entourage lorsque vous partez voler seul,
- Passer le brevet de pilote dans les meilleurs délais,
- Ne jamais voler sans une assurance *Vol Libre* en cours de validité : **une assurance autre que FFVL doit être transmise au bureau pour accord.**

Prendre des informations, auprès des locaux et des éventuels régulateurs Vol Libre, sur les procédures particulières à certains sites et sur www.ffvl.fr

Vous informer sur l'accidentologie : <http://federation.ffvl.fr/pages/securite-et-technique>

Vous informer sur la météo : <http://meteo-parapente.com/>, <http://www.windguru.cz/fr/>,
http://fr.windfinder.com/forecasts/wind_france_s_akt.htm,
<http://meteoparapente.free.fr/littoviewer.htm>,
<http://www.para2000.org/weather/france.html>

Apprendre à gérer votre propre sécurité : **Quelques points à vérifier avant de décoller ***

La sécurité passive,

- **Équipez-vous de tout le matériel prévu à cet effet :**

- Casque, combinaison, chaussures de parapente, gants, lunettes, parachute de secours.

- **Vérifiez votre matériel (visite pré-vol) et faites le entretenir régulièrement :**

- Suspentes, tissus et coutures, sangles, mousquetons et autres maillons...
- Parachute de secours et voile doivent être révisés régulièrement par un professionnel habilité : moyenne 100 h de vol ou tous les 2 ans

La sécurité active,

- C'est avoir une pratique intelligente et respectueuse :

- Le respect de la nature et des éléments,
- Une bonne connaissance de la météo et de l'aérologie,
- Le respect des autres, des règles de priorité, des sites....
- Une aile adaptée aux compétences et au poids du pilote,
- Un matériel en parfait état,
- Une aérologie adaptée aux compétences du pilote,
- De l'humilité en toutes circonstances.

Et souvenez-vous toujours de ce proverbe "Parapentiste":

Il vaut mieux regretter de ne pas voler, que regretter d'être en l'air

- le renoncement fait partie intégrante de l'activité, qu'il soit objectif ou instinctif

Je soussigné,....., déclare avoir pris connaissance de ces points et m'engage à m'y conformer.

Le

Signature